

Séance du 05 mai 2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 30 avril 2015

Présents : Pascal THEVENOUX, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Philippe SABOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Xavier ANGLEYS à Martine LUSTIERE, Christophe RONGET à Pascal THEVENOUX.

Absents excusés : Laurent TALON

Secrétaire de séance : Philippe SABOT

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2015.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

* Décision modificatives

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

A L'ORDRE DU JOUR

Bail commercial hôtel restaurant

Après lecture et analyse du bail commercial proposé à Monsieur et Madame AUBRET, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la location et mise à disposition de mobilier.

Le bail est établi sur les bases de l'ancien document, adapté à la SAS AUBRET. Il prendra effet au 1^{er} juin 2015. Le loyer mensuel est fixé à 2 500€ répartis de la manière suivante :

- 2 100 € HT mensuel pour l'immobilier professionnel
- 400 € mensuel pour l'appartement non assujetti à laTVA.

Une mise à disposition gratuite est consentie pour le mobilier et matériel racheté dans le cadre de la liquidation judiciaire jusqu'au 31 décembre 2015. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention avec la SAS AUBRET qui précisera notamment les conditions de reprise par la société dès le 1^{er} janvier 2016. Un état des lieux sera également annexé au bail

Demande de l'association des vacanciers de Pierrefitte

Le Conseil Municipal autorise l'association à organiser la fête des voisins à l'entrée du camping.

Régime indemnitaire

A compter du 1^{er} mai 2015, il est attribué au profit de Monsieur Nicolas THELY, Adjoint Technique de 2^{ème} classe, l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Le montant annuel d'IAT attribué à l'intéressée est fixé par application d'un coefficient de 1 au montant de référence annuel en vigueur, dans la limite du crédit global de l'IAT. Le montant de la prime sera indexé sur la valeur du point de la fonction publique et le versement sera effectué annuellement au mois de mai.

Décisions modificatives

Suite à la remarque de Monsieur le Préfet concernant le budget annexe de l'hôtel du port, voici les modifications proposées :

Imputations de dépenses :

022 Dépenses imprévues - 840 €

023	Virement à la section d'investissement	840 €
2313	Construction programme 17	840 €
Imputations de recettes :		
021	Virement de la section de fonctionnement	840 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire

Questions diverses

Repas campagnard du foot

Matthieu ADELIN représentera le Conseil Municipal au repas campagnard du foot.

Commission cimetière

Suite à la réunion sur site avec les propriétaires des concessions ayant répondu à la convocation de la mairie et faisant l'objet d'une reprise, des procès verbaux ont été dressés et seront transmis aux intéressés.

Commission repères de crue

Le Conseil Municipal est informé que la pose des repères de crues pour le fleuve Loire est réalisée ; conformément aux consignes fournies par l'établissement Public Loire.